67e Année. — N° 71.

Le Numéro
10 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Hinterland. 8.» 16.50 30.»
France ..... 9.» 18.50 35.»
Union postale 15.» 25.»» 45.»

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

67e Année. — N° 71.

JEUDI
11
MARS 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

# LES MESURES A PRENDRE DANS LE MONDE ENTIER POUR DIMINUER LE COUT DE LA VIE

## LE MEMORANDUM ÉCONOMIQUE DES ALLIÉS

**Les mesures à prendre pour rétablir les conditions de vie du temps de paix. — La suppression des dépenses de luxe. — La déflation de la circulation. — Les matières premières. — Les régions dévastées**

Londres, 10 mars. — Le Conseil suprême économique publie un memorandum où il passe en revue les causes du coût élevé actuel de la vie et qui conclut ainsi :

### LES MESURES

Il est d'une importance suprême que les conditions du temps de paix soient très complètement rétablies dans le monde entier le plus tôt possible. A cet effet, il est désirable :

1° De rétablir, aussitôt que possible, les relations économiques normales du temps de paix avec toute l'Europe Orientale;

2° De remettre partout les armées sur le pied de paix, de limiter les armements au chiffre le plus bas, compatible avec la sécurité nationale, et d'inviter la Ligue des Nations à examiner le plus tôt possible des propositions à cet effet;

3. De rétablir immédiatement la pleine et entière coopération amicale et d'organiser l'échange illimité des marchandises dans les Etats qui ont été créés et agrandis par suite de la guerre, de sorte que l'union essentielle de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques artificielles.

### LES RESTRICTIONS

Chaque gouvernement devra examiner sur le champ les moyens de persuader ses nationaux de toutes classes de la nécessité vitale de supprimer les dépenses de pur luxe et de réduire les autres de façon à parer à la différence qui, pendant quelques années, existera forcément entre la demande et la fourniture des marchandises essentielles.

### POUR RETABLIR L'EQUILIBRE

Il est essentiel de prendre, sans tarder, des mesures pour assurer la déflation des crédits et de la circulation :

1° Par l'établissement de tels impôts supplémentaires qui seront nécessaires pour obtenir ce résultat;

2° Par l'équilibre entre les dépenses normales actuelles d'un gouvernement et les recettes;

3° Par la consolidation de la dette flottante à court terme sous la forme de souscriptions prélevées sur l'épargne;

4° Par la limitation immédiate et la réduction progressive de la circulation fiduciaire.

### MATIERES PREMIERES ET RAVITAILLEMENT

L'approvisionnement en matières premières étant essentiel au relèvement de l'industrie, on devrait donner aux pays, qui, dans les conditions actuelles des échanges internationaux, sont incapables d'acheter sur les marchés mondiaux et sont incapables par suite de reprendre leur vie économique, les moyens d'obtenir des crédits commerciaux.

Il sera possible d'en arriver là, lorsque les pays auront compris les réformes indiquées dans les paragraphes précédents.

Les puissances représentées à la Conférence reconnaissent la nécessité de coopérer d'une façon continue entre les Alliés, et de lever les obstacles opposés au libre échange des produits essentiels et continueront à se consulter sur l'approvisionnement et la distribution des matières premières et des produits alimentaires nécessaires, de façon à rétablir bientôt une situation normale.

### LES REGIONS DEVASTÉES

Les puissances représentées à la Conférence ont prêté une grande attention au cas spécial des régions dévastées et plus particulièrement du Nord de la France. La restauration de ces régions est de première importance pour le rétablissement de l'équilibre économique en Europe et le retour à une situation commerciale normale.

Il est évident que les fonds importants exigés par cette œuvre ne peuvent être tirés des revenus habituels, et que d'autre part, le travail de reconstruction ne peut attendre le versement par l'Allemagne des sommes dues par elle à titre de réparation, aux termes du traité.

Dans ces conditions, les puissances représentées à la Conférence reconnaissent qu'on pourrait se procurer convenablement des fonds indispensables nécessaires à sa reconstitution, au moyen d'emprunts sur le marché, garantis par le paiement des réparations prévues par le traité, et que les restrictions qu'elles désirent voir imposer à de nouveaux emprunts ne s'appliquent pas aux emprunts et crédits ouverts en vue de ces dépenses anormales et indispensables.

### LES COMMENTAIRES DES JOURNAUX ANGLAIS

Londres, 10 mars. — Le « Daily Telegraph » commente longuement la déclaration du Conseil suprême sur la situation économique mondiale. Il écrit entre autre chose :

On a fait droit aux objections du gouvernement français, en plaçant l'assistance à l'Allemagne sous le contrôle de la commission des réparations, dont M. Poincaré est le président. On a, de cette façon, fait disparaître toutes les craintes que l'on pouvait avoir, et même toute possibilité de voir les besoins de l'Allemagne satisfaits au détriment de l'œuvre de reconstitution de la France. C'était la seule ligne de conduite pratique à adopter et nous avons la ferme confiance que les qualités d'hommes d'Etat dont M. Poincaré a toujours fait preuve, ainsi que ses collègues, justifieront pleinement la décision qui a été prise.

La vie économique de l'Europe est d'un intérêt commun. Si l'on veut la rétablir, la politique adoptée par les Alliés doit être acceptée avec sincérité partout et chacun doit y apporter son concours et toute sa bonne volonté.

## *INFORMATIONS*

### LE MARIAGE DE CARPENTIER

Paris, 10 mars. — La presse ayant annoncé que le mariage religieux de Georges Carpentier, le fameux champion de boxe, devait avoir lieu hier matin, à l'église Saint-Ferdinand des Ternes, une foule considérable l'y attendait pour l'ovationner; vainement. d'ailleurs, cette cérémonie n'ayant pas été célébrée. Informé de cet incident, Carpentier s'est rendu en toute hâte à l'église et remercia ses admirateurs de s'être inutilement dérangés.

### L'IMPOT sur le CHIFFRE D'AFFAIRES ADOPTÉ EN PRINCIPE PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 10 mars. — La commission des finances, après avoir entendu, mercredi après-midi, MM. Klotz et Barthou, a adopté le principe de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

### LA CONCURRENCE ALLEMANDE SUR LE MARCHE DE LONDRES

Londres, 9 mars. — On a déclaré à la réunion hebdomadaire de la Bourse du fer et de l'acier à Londres, que la concurrence allemande a recommencé sur ce marché et que des industriels anglais ont acheté plusieurs milliers de tonnes d'acier allemand.

## LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

### LA LIBERTE FINANCIERE DES COMMUNES

A propos de la loi du 29 mars 1919 sur l'impôt foncier et la liberté financière des communes, le Congrès déclara s'en rapporter au vœu précédemment émis, tendant à ce que les Conseils municipaux aient le droit de voter souverainement leur budget tant qu'ils n'engagent pas les finances de la commune au-delà de la durée de leur mandat électoral.

### L'AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN

Le Congrès a examiné l'augmentation du prix du pain et a demandé que l'Etat fasse désormais l'achat des céréales panifiables, de préférence en France, et paye les céréales nationales, le même prix que les céréales étrangères.

Le prochain Congrès aura lieu dans un an, à Strasbourg.

## *LES QUOTIDIENNES*

### INSOLENCES DE VAINCUS

Les manifestations d'hostilité publique à l'égard des Français et en particulier de nos officiers, se multiplient, en Allemagne. Il ne se passe guère de jour que les correspondants d'Outre-Rhin ne signalent un nouvel incident. Après l'affaire scandaleuse de prince Joachim de Prusse, une altesse qui a le vin mauvais, voici qu'à Brême les officiers français et anglais ne peuvent pas sortir dans la rue sans être insultés et poursuivis par une foule excitée et menaçante.

Qu'attend le gouvernement pour faire respecter l'uniforme de nos glorieux soldats, l'uniforme des vainqueurs, par le peuple que nous avons vaincu? Il n'est pas possible que de pareilles provocations se renouvellent sans cesse et que les Allemands prennent devant nous l'attitude insolente qui leur convient si mal, aujourd'hui.

Imaginez les situations renversées, la France soumise, militairement parlant, à l'Allemagne, les officiers du Kaiser faisant traîner leur sabre sur le pavé de Paris. Croyez-vous qu'un seul de ces derniers puisse être insulté et surtout frappé dans un café des boulevards, par un consommateur français, sans que le lendemain, à titre de punition collective, la capitale ne soit imposée d'une formidable amende?

Ceux qui, comme les habitants du Nord envahi, ont vécu sous le joug allemand, savent comment les occupants faisaient respecter leur autorité et avec quelle sévérité ils punissaient les moindres manquements aux durs règlements qu'ils édictaient.

Personne ne demande qu'on fasse subir aux vaincus les abominables traitements supportés par les malheureuses populations des provinces martyres; il y a des procédés qui répugneront toujours à la civilisation française. Mais nous pouvons exiger que l'Allemagne observe, vis-à-vis des vainqueurs, une attitude au moins respectueuse. Notre gouvernement ne peut tolérer des manifestations qui sont l'indice d'une mentalité regrettable et dont la multiplication deviendrait très vite un danger pour la paix.

**Maurice Aubert.**

—— Dans la « Quotidienne » d'hier, une coquille a complètement dénaturé le sens d'une phrase. On a imprimé : Les grèves trop fréquentes communiquent aux « industriels ». Il fallait lire : Les grèves trop fréquentes communiquent aux industries un état de fièvre et d'insécurité qui les intimide, les plonge dans le marasme et les détraque ».

## LA SITUATION MINISTÉRIELLE

**« Collaboration confiante » avec la Chambre**

Paris, 10 mars. — Le président du Conseil a reçu, ce matin, une délégation parlementaire de six groupes de la Chambre. Cette délégation a été présentée par M. Louis Barthou, qui a assuré le chef du gouvernement des intentions de collaboration confiante dans lesquelles cette démarche a été faite.

MM. Lauraine, Nectoux, Galli et Pariat ont alors attiré l'attention du président du Conseil, notamment sur les précautions à envisager en prévision de grèves telles que celles des chemins de fer.

Après avoir fourni les renseignements les plus détaillés sur les divers points qui préoccupaient les interlocuteurs, M. Millerand leur a demandé la permission, en les remerciant de la collaboration qu'ils lui apportaient, de leur déclarer qu'en ce qui concerne le gouvernement, il ne saurait être question d'une résurrection de la « délégation des gauches ». Le gouvernement est décidé à collaborer directement et d'une manière régulière avec les deux Chambres et leurs Commissions qualifiées.

M. Barthou a répondu que ses collègues et lui, étaient d'accord sur ce point avec le président du Conseil.

## LES INCIDENTS EN ALLEMAGNE

**Une autre agression aux environs de Berlin**

Paris, 10 mars. — On annonce qu'indépendamment des agressions de Brême, les délégués de la Commission militaire alliée de contrôle, ont été assaillis à leur sortie de la caserne Fremlau, aux environs de Berlin. La police dut intervenir pour mettre un terme aux huées et aux jets de projectiles.

## Le Procès Caillaux devant la Haute-Cour

### LE VOYAGE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT A ROME SES IMPRUDENCES DE LANGAGE

Paris, 10 mars. — L'audience est ouverte à 14 h. 45.

Le Procureur général décide de faire recueillir par un magistrat la déposition du général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur.

### M. CHARLES ROUX

On lit une lettre de M. Ploton, ancien attaché militaire de France au Brésil, puis M. Charles Roux, ancien conseiller d'ambassade à Rome, déclare que lorsque Caillaux vint à Rome, Cavallini l'attendait à la gare. De nombreux rapports diplomatiques retracèrent alors les rapports de Caillaux et des défaitistes italiens. M. Sonnino, M. de Guers, ambassadeur de Russie, donnèrent à l'ambassade des renseignements sur les agissements de Caillaux.

M. Charles Roux déclare qu'à Rome, M. Caillaux fréquentait des gens notoirement tarés, et pour suivre son plan, il donnait l'impression que la limite de résistance de la France était atteinte. Il fréquentait surtout Scarfoglio et Rucardi. Le quai d'Orsay, avisé par l'ambassade, déclina toute solidarité avec M. Caillaux. Le 12 janvier 1917, le prince Ghika, ministre de Rome, confirma les renseignements sur les agissements de M. Caillaux. De toutes parts affluèrent des renseignements sur la propagande défaitiste et les tentatives de paix séparée de M. Caillaux.

M. Charles Roux pense que lorsque M. Judet vint à Rome, en juin 1917, il fut reçu au Vatican; il venait confirmer les promesses de M. Caillaux, en particulier celles relatives au rétablissement du Concordat.

M. Boselli, défendant à la tribune italienne sa politique, affirma avoir eu à lutter contre des tentatives françaises de paix prématurée. L'entourage du ministre déclara à M. Roux qu'il s'agissait de la campagne de M. Caillaux.

L'audience est suspendue.

### REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise.

Sur la demande de Me de Moro-Giafferi, M. Charles Roux reconnaît que les témoignages rapportés à l'ambassade de France sur M. Caillaux, étaient, sauf celui de M. Martini, des témoignages indiscrets. La défense prend acte de ce que M. Lescouvé déclare ne pas faire état, dans son réquisitoire, des prétendues visites de Caillaux au Vatican. Sur la demande de M. Caillaux, M. Charles Roux précise que les articles de Scarfoglio et Mansueli, étaient, en Italie, la reproduction de la pensée de Caillaux.

### L'INCIDENT DE MODANE

On interroge ensuite le témoin sur l'incident de Modane. M. Cavallini, arrêté comme suspect, fut trouvé porteur de lettres de Caillaux.

### M. NOBLEMAIRE

On entend ensuite M. Noblemaire, qui fut, comme officier supérieur de réserve, attaché pendant la guerre à l'ambassade de France à Rome. A son avis, M. Caillaux a eu des imprudences de langage stupéfiantes, et ses actes ont été dictés par une extrême estime de lui-même, jointe à une non moins grande mésestime des autres. Ses imprudences de langage, dit en terminant M. Noblemaire, ont mis l'Italie à deux doigts de faire une paix séparée.

L'audience est levée. La Haute-Cour se réunit en Chambre du Conseil.

## LA GRÈVE DU TEXTILE EST GÉNÉRALE

### A ROUBAIX-TOURCOING, CROIX-WASQUEHAL WATTRELOS, LANNOY & ENVIRONS

**Chômage partiel à Halluin et dans la zone frontière belge**

La grève générale de l'industrie textile est générale depuis hier dans toute la région de Roubaix-Tourcoing et leur banlieue, sauf à Halluin et Mouscron.

Le chômage qui en résulte atteint près de 60.000 ouvriers.

### A ROUBAIX

**ARRET COMPLET DU TRAVAIL**
**32.000 CHOMEURS SUR 33.000 OUVRIERS**

PREMIERE JOURNÉE DE GREVE

La journée de mercredi, première journée de grève à Roubaix, n'a été marquée d'aucun incident. Le calme que nous remarquions mardi soir lors de la réunion au Casino-Palace, a continué toute la journée.

Le matin, à l'ouverture habituelle des usines, aucun ouvrier, pour la plupart de celles-ci, ne se présenta. On remarquait bien à la porte des délégués du Syndicat, venus là pour remarquer les entrées. Devant d'autres maisons, des ouvriers en petit nombre, il est vrai, étaient venus, espérant quand même pouvoir travailler. Se voyant peu nombreux, ils rebroussèrent chemin.

Cette grève, bien que générale, n'est pas caractérisée par l'enthousiasme des masses comme celles de jadis, pour la bonne raison que cette fois la plupart des ouvriers désiraient continuer le travail. Malheureusement, la Commission syndicale en avait décidé autrement, et les uns, par crainte, les autres par discipline, ont suivi le mouvement.

En effet, nous savons que dans un certain nombre d'usines de Roubaix et des environs, les ouvriers, mardi dans la journée, s'étaient consultés pour savoir s'ils feraient grève, et que la décision de la grande majorité avait été de continuer le travail, mais par peur de représailles de la part des confédérés, ils se sont résolus au chômage.

Si cette grève avait pu être votée au bulletin secret, on assure qu'elle n'aurait pas éclaté.

**UNE REUNION des GREVISTES A LA PAIX**

A dix heures, mercredi, eut lieu, à la Paix, boulevard de Belfort, une réunion au cours de laquelle les délégués des différentes usines donnèrent la situation dans chacune de leur usine respective au point de vue du nombre des grévistes. Ensuite, par groupe de quelques uns, les grévistes s'en retournèrent, dans le plus grand calme, dans les différents quartiers où ils habitent.

**32.000 GREVISTES**

D'après les statistiques officiellement établies, le nombre des grévistes est de 32.000 environ, sur 33.000 ouvriers. Dans un peignage, où 500 ouvriers sur 600 s'étaient présentés au travail le matin, 450 abandonnèrent complètement le travail à midi.

Seuls travaillent ou du moins s'étaient présentés pour travailler, les contremaîtres, magasiniers, chauffeurs, etc.

**L'ASPECT DE LA VILLE**

Rien d'anormal qui puisse signaler qu'une grève sévit, si ce n'est le grand nombre d'ouvriers que l'on rencontre, se promenant la figure plutôt soucieuse. On ne remarque aucun groupe, c'est le grand calme. Qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin, que nous souhaitons toute proche, notre industrie ayant tant besoin de produire si nous voulons que notre pays se relève.

### A CROIX-WASQUEHAL

**ARRET GENERAL : 2.800 CHOMEURS**

La grève des ouvriers du textile s'est déclarée sans aucun incident notable.

On compte, à Croix, 1.500 chômeurs environ, et à Wasquehal, 1.300.

### A WATTRELOS

**ARRET PRESQUE GENERAL**
**2.500 CHOMEURS**

La première journée de grève s'est déroulée sans incident. On compte 2.500 grévistes pour la ville.

Le travail a continué dans une seule usine; sur une quarantaine d'ouvriers qu'elle occupe, six seulement ne sont pas rentrés.

### CANTON DE LANNOY

**ARRET GENERAL : 3.000 CHOMEURS**
**UNE REUNION A LYS**

Les ouvriers textiles des communes du canton de Lannoy, actuellement en grève, au nombre de trois mille environ, ont tenu une réunion à laquelle assistaient plus de mille ouvriers en grève, dans la salle Blin-Deffrennes, à la Vieille-Place, à Lys. Le but de cette réunion était de faire connaître, par l'entremise des délégués de chaque commune, que « l'union est complète parmi les grévistes, qui sont décidés à maintenir leurs revendications jusqu'à complète satisfaction. »

Après la réunion, les ouvriers ont regagné leurs communes respectives, et l'on ne signale aucun incident.

### A TOURCOING

**ARRET GENERAL : 25.000 CHOMEURS**

A Tourcoing, le chômage est général pour toutes les catégories d'ouvriers et ouvrières de l'industrie textile. On compte environ 25.000 chômeurs, pour un ensemble de 128 usines, dont 32 filatures de laine, 16 filatures de coton, 11 tissages, 19 teintureries, 6 peignages, 8 bonneteries, 9 lavages et 27 retorderies; seule l'industrie du tapis n'est pas atteinte par la grève.

**UNE REUNION DES GREVISTES**

Le calme se maintient en ville. Invités à une réunion, mercredi matin, à dix heures, les grévistes s'y sont rendus au nombre de 6 à 7.000. Evidemment, la plus grande partie n'a pu pénétrer dans la salle trop exiguë pour une telle affluence.

MM. Pierpont et Lefebvre ont exposé aux grévistes la situation qui leur est faite « par l'intransigeance », ont-ils dit, des patrons.

La réunion n'a guère duré plus d'une demi-heure.

### A HALLUIN

**UN SEUL ETABLISSEMENT ATTEINT PAR LA GREVE : 600 CHOMEURS**

L'industrie halluinoise n'a été jusqu'ici que très peu atteinte par la grève générale du textile. Seul, mercredi, un établissement est entré complètement dans le mouvement gréviste, c'est celui de MM. P. et J. Sion, tissage de drap, rue des Processions, où les ouvriers n'ont pas repris le travail mercredi matin, se joignant à leurs camarades de Roubaix-Tourcoing. Le nombre des grévistes est de 600 environ.

A l'établissement de MM. Lemaître-Demeestère et fils, au Malplaquet, 15 ouvriers tisserands d'ameublement ont également quitté l'atelier. Aucun incident ne s'est produit.

### A MOUSCRON

**LES CHOMEURS SONT EN NOMBRE RESTREINT**

Mercredi matin, à l'heure habituelle, les ouvriers se sont rendus vers leur usine respective, les uns avec l'intention de travailler, les autres décidés à suivre le mouvement général. Un petit nombre voulut répondre à l'ordre de grève. Dans l'ensemble, on peut dire que la grève n'a pas touché la plupart des fabriques. Dans quelques-unes seulement on constate un petit nombre de défections.

Des ouvriers circulent dans les rues, se rendant aux sièges des syndicats, ou en petits groupes commentent les événements. Le calme est parfait.

### A HERSEAUX

**CHOMAGE COMPLET**

La cessation du travail est complète. Dans une usine, quelques rentrées se sont produites mercredi matin. La reprise du travail étant de peu d'importance, les machines furent arrêtées et l'usine fermée.

## A propos du sursalaire familial

Sous ce titre, le Consortium de l'Industrie Textile a fait apposer l'affiche suivante :

Encore une précision.

Les sommes nécessaires au paiement du sursalaire familial, si légitime et si bien accueilli des pères de famille, sont fournies par une caisse centrale alimentée par tous les patrons du « Consortium », proportionnellement à leurs charges globales.

Le sursalaire ne pèse donc pas plus sur les maisons qui occupent beaucoup de pères de famille que sur celles qui en occupent peu.

Les Syndicats le savent bien!

S'ils essaient d'égarer l'opinion à cet égard, c'est faute de trouver des arguments sérieux contre une mesure qui ne vient pas d'eux.

On peut juger par là de leur bonne foi quand ils affirment que certains patrons n'embaucheront plus de pères de famille.

**L'action des Syndicats libres**

A propos de la démarche des représentants des Syndicats libres, dont nous avons rendu compte hier, M. Ley, secrétaire du Consortium de l'Industrie Textile, nous prie d'insérer la déclaration suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je proteste contre l'abus qui a été fait de mon nom dans votre compte-rendu publié sous le titre : « L'action des Syndicats libres ».

Je tiens à déclarer que je n'avais pas qualité pour discuter avec MM. Georges et Blain en tant que représentants des Syndicats ouvriers.

Ces Messieurs se sont bien gardés de faire allusion à la publicité qu'ils donneraient à notre conversation, car ils savaient que je les aurais simplement renvoyés aux déclarations officielles du Consortium.

M. Blain, secrétaire général des Syndicats libres, nous communique la lettre suivante qu'il a adressée à M. Ley :

Nous n'avons pas pensé avoir abusé, en publiant notre entretien d'hier.

Nous nous sommes présentés devant vous au nom de nos syndicats, ce sont les seuls titres que nous possédons pour discuter avec vous.

Puisque vous avez discuté, nous vous avons cru avoir qualité pour le faire. Et vous n'avez fait, du reste, que répéter les déclarations officielles du Consortium.

Actuellement, tous les Syndicats, patronaux et ouvriers exposent publiquement leur action et leur point de vue. Nous nous conformons à cette règle. Nous ne pensions pas qu'il était nécessaire de vous le rappeler.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous rendiez publique votre lettre, nous y répondons par la lettre que voici.

Veuillez agréer, etc...

## Ce que dit un industriel roubaisien.

La « Journée industrielle », de Paris, publie les déclarations suivantes qu'un industriel roubaisien a faites à l'un de ses collaborateurs au moment où il venait d'apprendre l'ordre de grève :

J'avoue qu'il me surprend.

Il me surprend d'autant plus que j'ai quitté Roubaix dimanche dernier, après une longue conversation avec le président du Consortium patronal de l'industrie textile, conversation qui avait été bien loin de me préparer à une telle nouvelle. De l'avis du président, et en raison même des engagements pris samedi au sujet de la prime de vie chère, d'une part, et du sursalaire accordé à tous les chefs de famille, d'autre part, on pouvait considérer comme certain que les ouvriers ne se mettraient pas en grève.

Si, depuis mon départ, les syndicats ont lancé l'ordre de grève, c'est que les éléments extrémistes l'auront une fois de plus emporté sur les éléments pondérés.

En réalité, dans le centre Roubaix-Tourcoing, la situation est la suivante, en ce qui concerne les patrons :

Ils sont d'accord, et le Consortium vient de le faire connaître, pour accorder toute augmentation de salaire, quelle qu'elle soit, qui sera proportionnelle à l'accroissement du prix de la vie, en prenant pour base les moyennes de salaires fixées d'un commun accord le 6 juin 1919, date de la signature du contrat collectif.

Le Consortium demande, à cet effet, que la Commission officielle chargée d'établir le coût des denrées et des objets de première nécessité soit nommée d'urgence. Cette Commission établira ce coût au 6 juin 1919 et au 15 mars 1920. De cette façon, le taux des augmentations de salaires successivement accordées pourra être examiné comparativement avec le taux constaté des augmentations du coût de la vie entre ces dates.

Le Consortium, je le repète, augmentera la prime de vie chère, actuellement en vigueur, parallèlement à l'écart constaté.

Je vous rappelle qu'une première augmentation a été accordée par les patrons en novembre, avec rappel à partir d'octobre.

Une allocation de vie chère a été décidée spontanément le 19 janvier 1920.

Cette allocation de vie chère représentait une augmentation de salaire horaire allant de 0 fr. 05 pour les apprentis, à 0 fr. 15 pour les ouvriers et ouvrières de 18 ans et plus.

En outre, le Consortium a décidé de généraliser les allocations pour charges de famille et d'en augmenter le taux avec effet à partir du 1er mars. Tout chef de famille, c'est-à-dire père, ou mère veuve, ou aîné d'orphelins, recevra un sursalaire de 1 franc par journée de travail et par enfant au-dessous de 13 ans.

Nous avons conscience, à Roubaix-Tourcoing, de payer des salaires plus élevés que dans tous les autres centres français ou étrangers. Notre bonne volonté n'est donc pas douteuse. Mais vraiment, lorsque les ouvriers demandent des augmentations de 50 0/0 et plus, ils dépassent la limite de ce que nous pouvons faire.

Et, à l'impossible, nul n'est tenu.

## *LES AUTRES GRÈVES*

### A ROUBAIX

Les 25 ouvriers caoutchoutiers de la maison Masure, rue Daubenton, ont décidé de se mettre en grève en signe de protestation contre le renvoi d'un ouvrier.

**Le lock-out de la Brasserie à Roubaix**

Le Syndicat des Débitants de Boissons de Roubaix nous adresse, avec prière d'insérer, l'ordre du jour suivant :

Le Commission du Syndicat des Débitants de Boissons de Roubaix et ses cantons, réunie extraordinairement le 9 mars, tient à protester énergiquement contre le lock-out de la brasserie et liqueurs, qui lèse et porte un grand préjudice à la corporation des débitants.

# DERNIÈRE HEURE

## L'Anniversaire de la Commune

**Manifestation générale du 18 mars**

Paris, 10 mars. — Les secrétaires des syndicats du bâtiment de la France et des Colonies ont reçu la circulaire que nous publions ci-dessous, en vue d'une manifestation par affiches et tracts le 18 mars prochain à l'occasion de l'anniversaire de la Commune.

Il est inutile d'attirer l'attention sur l'importance de ce document; il est suffisamment significatif pour qu'aucun commentaire ne vienne en affaiblir la portée.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du bâtiment et des travaux publics de France et des Colonies, rue Grange-aux-Belles. Circulaires n° 15. — Confidentielle.

Paris, 26 février 1920.

Camarades secrétaires,

Vous allez recevoir d'ici quelques jours, un colis contenant deux types d'affiches, ainsi que des tracts. Ces affiches et tracts ne devront être communiqués à personne, avant le jour indiqué. Pour que cet affichage puisse donner son plein effet, il faut qu'il soit exécuté le même jour, on pourrait presque dire à la même heure, dans toutes les localités où la fédération possède des syndicats, voire même des sections syndicales. Or, à Concorrès bien soigneusement et secrètement affichés et tracts; 2. Vous préparer à avoir sous la main, pour le jour désigné, le nombre de camarades et le matériel nécessaire à l'affichage; 3. Exécuter cet affichage dans la nuit du 17 au 18 mars, de façon que ce jour, anniversaire de la Commune, soit marqué par une action nettement définie du prolétariat du bâtiment; 4. Egalement faites votre possible pour préparer pour ce jour-là, une réunion syndicale dans laquelle la journée de 8 heures sera exposée et les tracts distribués; 5. Vous aurez aussi à faire surveiller, si possible, ces affiches et à nous rendre compte de l'impression produite dans votre localité ainsi que des réflexions que vous pourrez entendre de la part du public.

Nous voulons croire que vous comprendrez toute l'importance qu'il y aura à suivre les indications données de façon à ce que notre action revête bien le caractère d'une démonstration générale.

Vous voudrez bien nous accuser réception de la présente et nous comptons sur votre dévouement à l'idée syndicale pour nous aider dans la besogne à accomplir.

Salutations syndicalistes.

*Le secrétaire fédéral :* Signé, Chauvin.

## LES GRÈVES

**Une délégation de la C.G.T. reçue par M. Jourdain**

Paris, 10 mars. — La C.G.T. communique qu'une délégation s'est rendue au ministère du Travail pour exposer le conflit de Lyon à M. Jourdain.

M. Jouhaux a protesté contre l'attitude du patronat lyonnais. M. Lenoir a appuyé la démonstration du secrétaire confédéral, en signalant que 60.000 ouvriers seront bientôt en grève dans le Nord, de même que dans le bassin de Maubeuge, il y a 20.000 métallurgistes en conflit pour le même motif que celui qui existe à Lyon.

Le ministre du Travail a déclaré qu'il allait hâter la publication des règlements d'administration publique sur la journée de 8 heures.

## LA PAIX

**Le Conseil de guerre de Cologne**

Bruxelles, 10 mars. — Le Conseil de guerre de Cologne, que présidait le maréchal Foch, a étudié les mesures nécessaires en vue de l'exécution par l'Allemagne des clauses du traité arrivant à échéance le 10 mars : notamment le désarmement des forteresses non occupées ; les différentes livraisons de matériel de guerre et celle de 5 croiseurs légers, exigées dans le protocole du 10 janvier 1920.

## LES INCIDENTS EN ALLEMAGNE

**M. Mayer exprime les excuses de son Gouvernement à M. Millerand**

Paris, 20 mars.— Cet après-midi, à 2 h. ¼, M. Mayer, chargé d'affaires d'Allemagne, est venu exprimer au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, les excuses de son gouvernement au sujet de l'incident qui s'est produit, récemment, à Berlin, dans une salle de l'hôtel Adlon.

M. Millerand a pris note de ces excuses et s'est vu, en outre, obligé d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur d'autres incidents du même ordre qui lui ont été signalés, dans ces derniers temps.

Il a ajouté que ces actes coupables ne se seraient pas produits si les autorités allemandes avaient témoigné plus de promptitude et d'énergie à réprimer notamment les violences dont, au mois de décembre, le général Iessel, puis le Conseil suprême, ont saisi le gouvernement de Berlin.

## Les bons de pain à prix réduit

**L'extension du bénéfice de cette mesure**

Paris, 10 mars. — Le décret du 3 février dernier, qui augmente le prix de vente du pain, stipule que certaines catégories de consommateurs peuvent obtenir des bons de pain à prix réduit. Pour étendre le bénéfice de cette mesure, le « Journal Officiel » du 11 mars publiera un décret aux termes duquel sont admis à bénéficier des bons de pain à prix réduit, outre les catégories indiquées précédemment, les consommateurs qui en feront la demande et qui appartiennent aux catégories suivantes :

Militaires titulaires d'une pension de réforme ou d'une gratification de réforme dont l'invalidité constatée est d'au moins 50 p.c.; — les victimes d'accidents du travail dont l'incapacité permanente a été évaluée par le tribunal à 50 p.c. au moins; — les personnes nécessiteuses secourues par le Bureau de bienfaisance, sans que leur nombre dans une commune puisse être supérieur à celui des personnes qui bénéficiaient de ce secours au 1er février 1920; — les personnes nécessiteuses hospitalisées en vertu de la loi du 20 juin 1883, dans les asiles publics ou privés d'aliénés; — les personnes nécessiteuses âgées ou infirmes, aveugles ou incurables recueillies dans des établissements privés; — les femmes sur le point d'être mères, à partir du 6e mois et les femmes allaitant au sein; — les enfants âgés de moins de 13 ans, assistés en vertu de la loi du 21 juin 1915; — les pupilles de la nation âgés de moins de 18 ans.

Les demandes accompagnées de justifications, doivent être présentées à la Mairie, soit par les intéressés ou leurs représentants, soit par les chefs d'établissements dans lesquels ils sont placés.

## Une nouvelle réunion à l'« Office national de la Presse »

**Les décisions prises par l'assemblée**

Paris, 10 mars. — Les journaux adhérents de l'« Office National de la Presse », réunis le 10 mars, dans la salle de la Société des Ingénieurs civils de France, en une séance plénière, à laquelle assistaient ou étaient représentés 328 journaux, ont voté les résolutions suivantes :

1° L'augmentation du prix de vente des journaux, par un décret pris en exécution de la loi du 12 juillet 1918; 2° le contrôle, par l'« Office National de la Presse », de l'importation du papier-journal et des matières premières nécessaires à sa fabrication; 3° l'obligation, pour les papetèries françaises, fabriquant du papier-journal, de réserver la totalité de leurs productions à l'« Office National de la Presse », au prix de revient exact, majoré d'un bénéfice de 10 fr. aux 100 kilos; 4° la déclaration des stocks de papier ou de pâte destinée à sa fabrication.

Si le gouvernement ne pouvait donner au Comité les moyens de remplir cette mission, le Comité aurait tout pouvoir pour décider l'entrée en liquidation de l'« Office National de la Presse », sans qu'il soit besoin de convoquer une nouvelle séance plénière.

L'assemblée a également décidé, à la presque unanimité, de confirmer les décisions antérieurement prises par elle, notamment en ce qui concerne l'application du repos dominical à toute la presse.

Avant de se séparer, l'assemblée toute entière a invité, par acclamations, le président du Comité de l'Office, M. Renaudel, à conserver ses fonctions, contrairement à une décision dont celui-ci avait fait précédemment part à ses collègues.

**Réunion du groupement des intérêts économiques de la Presse**

Paris, 10 mars. — Le groupement des intérêts économiques de la Presse s'est réuni, salle des Ingénieurs civils, pour statuer sur l'ensemble des résolutions votées le matin. La réunion a donné mandat à ses délégués à l'O.N.P. de rétablir le principe de la péréquation, estimant qu'il ne pouvait y avoir inégalité au point de vue du prix de revient des journaux. La majorité s'est de plus prononcée pour le repos dominical de la presse et la suppression du numéro du journal le lundi.

## Le nouveau millionnaire est un habitant des régions libérées

Nevers, 10 mars. — Le gagnant du lot de 1 million sorti au tirage du «Crédit National» est un habitant des Régions libérées qui possède une propriété dans le département de la Nièvre. On ne connaît pas encore son nom.

### LA NATIONALISATION DES MINES EN ANGLETERRE

Londres, 10 mars. — La conférence des mineurs de Londres, par 524.000 voix contre 346.000, s'est prononcée en faveur de la grève pour soutenir la nationalisation des mines.